

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the *Assessment and Taxation Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. An Assessment Review Board, to be known as the North Yukon Assessment Review Board, is hereby established for all that part of the Yukon Territory lying to the north of 63 degrees north latitude.

2. The following persons are appointed as members of the North Yukon Assessment Review Board

Bob Laking – chair

Margaret Kormendy – vice-chair

Joan Ewing – member

Lambert Curzon – alternate member.

3. The North Yukon Assessment Review board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2006.

4. This order shall come into force on January 1, 2006 and shall expire on December 31, 2006.

Dated at Whitehorse, Yukon, this December 8 2005.

Administrator of Yukon

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la *Loi sur l'évaluation et la taxation*, décrète :

1. Est constituée une commission de révision de l'évaluation foncière appelée la Commission de révision de l'évaluation foncière du nord du Yukon, pour la partie du territoire du Yukon située au nord de la latitude 63° Nord.

2. Les membres de la Commission de révision de l'évaluation foncière du nord du Yukon sont :

Bob Laking – président

Margaret Kormendy – vice-présidente

Joan Ewing – membre

Lambert Curzon – membre suppléant

3. La Commission de révision de l'évaluation foncière du nord du Yukon débute ses séances pour entendre des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2006.

4. Le présent décret est en vigueur du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 8 décembre 2005.

Administratrice du Yukon